Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le 2026/[illegible]
ID : 064-216402818-20260929-DELIB2026_031-DE

Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE de JASSES SEANCE du 29 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la MAIRIE en séance publique sous la présidence de Mr BORDENEUVE Franck, Maire.
PRESENTS : BALDAN Chantal, BORDENEUVE Franck, BROCHARD Damien, CATCOURY Patrick, DAGUERRE Julien, GAMBADE Jérôme, LABASSE Estelle, LAGREOU Nathalie, POURSUIBES Christelle, ROCHANGE-LESQUIOT Véronique
EXCUSE(s) : BOPP Aurore
ABSENT(s) : **PROCURATION(S)** : BOPP Aurore pour BORDENEUVE Franck
Secrétaire de séance : ROCHANGE-LESQUIOT Véronique **Date de la convocation** : 23/09/2026

------o------

Objet : CIMETIERE COMMUNAL – REPRISE de 2 TOMBES ABANDONNEES - Choix de l'entreprise

Dans la continuité de la procédure initiée par le précédent conseil municipal en 2024, Mr le Maire rappelle à l'assemblée que plusieurs tombes dans l'ancien cimetière communal sont abandonnées. Deux tombes ont été identifiées comme abandonnées, et il est précisé qu'après affichage de rigueur, les familles ne se sont pas manifestées pour renouvellement des concessions.

Il convient de faire intervenir une entreprise habilitée pour transférer les restes (s'ils subsistent) dans l'ossuaire communal. Les deux tombes sont répertoriées sur le plan de l'ancien cimetière par la lettre R.. :

- R2 : concession Famille non identifiée – Pas d'information sur la date initiale de la concession
- R3 : concession Famille PESSOT – Pas d'information sur la date initiale de la concession.

Pour ce faire, l'entreprise SARL DUBOURDIEU J-F et FILS a été sollicitée pour nous soumettre un devis d'un montant de 2 350.00 € HT, soit 2 820.00 € TTC ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mr le MAIRE et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de procéder à la reprise de 2 tombes abandonnées (ci-dessus mentionnée),
- **VALIDE** le choix de l'entreprise SARL DUBOURDIEU J-F et FILS pour effectuer les travaux nécessaires pour un montant de 2 350.00 € HT, soit 2 820 € TTC,
- **CONFIE le SOIN** à Mr le MAIRE de signer tout document nécessaire à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre ont signé les membres présents.

Pour copie conforme
Le Maire,
Franck BORDENEUVE

MAIRIE DE JASSES P.-A. 64190

Mise en ligne le : 04/11/2026 10:56 (Europe/Paris)
Collectivité : Jasses
https://www.intramuros.org/jasses/documents_administratifs/85946